



Ze One du BCSPi 2026

Minimes à Vétérans

1^{er} Novembre 2026, Gymnase Nelson Mandela

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la FFBaD et en vigueur le jour de la compétition.

Article 1. GENERALITES

- 1.1. Le tournoi est en cours d'autorisation sous le N° de dossier 2603169 et sous le nom « Ze One du BCSPi 2026 » organisé par le Badminton Club de Saint-Pierre. Il se déroule le 1^{er} Novembre 2026 au gymnase Nelson Mandela, Terre Sainte, avec 7 terrains.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD (RGC et annexes) et le règlement ci-après.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4. Tout joueur inscrit est réputé accepter le présent règlement sans réserves, ainsi que le règlement intérieur du gymnase.
- 1.5. Tout joueur participant à la compétition ne respectant pas le règlement est susceptible de faire l'objet de pénalités sportives ou de poursuites disciplinaires.
- 1.6. La juge-arbitre de la compétition est METAYER Eléonore. Ses décisions sont sans appel.
- 1.7. La juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.8. Le GEO est CHAN KANE LIN Patrick.
- 1.9. Le comité d'organisation du tournoi est composé du conseil d'administration et du comité d'organisation du BCSPi, sous l'autorité de CHAN KANE LIN Patrick.
- 1.10. Il a en charge l'organisation pratique et matérielle du tournoi.

Article 2. SERIES ET TABLEAUX

- 2.1. Ze One du BCSPi 2026 est un tournoi régional. Il s'adresse à tous les joueurs et joueuses des catégories : minime, cadet, junior, senior et vétéran de niveau NC, P, D, R ou N en simple.
- 2.2. Les tableaux ouverts dans la catégorie senior sont le simple hommes, le simple dames.
- 2.3. La répartition des séries sera effectuée en fonction du CPPH pris en compte à la date du 22 Octobre 2026. Les tableaux seront constitués en séries par lots.
- 2.4. Les joueurs minimes, cadets et vétérans seront inscrits dans la catégorie senior.

2.5. Le nombre maximal de tableaux est : 1

2.6. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11), avec **deux sortants par poule** (dans la mesure du possible). Elle sera suivie d'une phase en élimination directe. En fonction du nombre de participants, certains tableaux peuvent prendre la structure de poule unique.

2.7. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.

2.8. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des séries ou d'ajouter un tableau intergenre.

2.9. Les matchs sont joués au meilleur des 3 sets de 15 points.

Article 3. INSCRIPTIONS

3.1. Le tournoi est ouvert aux joueurs masculins et féminins qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- Sont licenciés à la FFBaD selon la base de données POONA le jour de la clôture des inscriptions
- Et sont minimes, cadets, juniors , seniors ou vétérans
- Et ne font pas l'objet de sanctions disciplinaires s'opposant à la participation à une rencontre

3.2. La date du tirage au sort est fixée le Lundi 26 Octobre. Le CPPH sera pris en compte à la date du 22 Octobre pour le calcul des points.

3.3. Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH à la date de la confection des tableaux.

3.4. Les inscriptions sont à faire du **Mercredi 7 Octobre 12h au Dimanche 25 Octobre 2026 minuit**, en ligne sur Badnet

3.5. Le comité d'organisation ne pourra pas être tenu responsable d'un problème d'inscription pour des raisons de connexion internet liées à l'utilisation de BADNET.

3.6. Le règlement des frais d'inscription devra être réalisé obligatoirement en ligne au moment de l'inscription.

3.7. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, la date d'envoi sur BadNet ou Ebad faisant foi.

3.8. Les frais d'inscription s'élèvent à 18€.

3.9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le dimanche de 7h30 jusqu'au dernier match.

Article 4. FORFAITS

4.1. Tout joueur s'inscrivant au tournoi Ze One du BCSPi 2026 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. La nouvelle procédure de dépôt de justificatif est à détaillée en annexe 1.

4.2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la ligue accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur.

4.4. Les frais d'inscriptions seront dus en cas de désistement après le tirage au sort quelques soient les raisons.

Article 5. DEROULEMENT

5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse mail du compte BadNet/Ebad du joueur. Elles sont disponibles sur d'autres supports de communication (en ligne sur BadNet et Ebad). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2. Les convocations et l'échéancier sont donnés à titre indicatif à l'issue du tirage au sort. Les matchs pourront être lancés avec une heure maximum d'avance sur l'horaire annoncé.
- 5.3. Dès son arrivée dans le gymnase, tout joueur doit pointer via Ebad (auto-pointage) ou venir pointer à la table de pointage et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.4. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à la juge-arbitre et le signaler à la table de marque, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du comité organisateur muni d'un justificatif écrit. Le non respect de cette clause pourra entraîner l'exclusion du joueur.
- 5.6. Les volants sont à la charge des joueurs. Tous les matchs se dérouleront avec des volants plumes. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL 3 Pro qui seront en vente dans la salle. Les volants seront pris en charge par le BCSPi à partir des finales.
- 5.7. Pour les phases antérieures aux finales, la juge-arbitre sera informée de tout joueur refusant de fournir sa part de volants.
- 5.8. Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés selon la disponibilité des arbitres. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.
- 5.9. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 2 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10. Le temps de prise en compte du terrain est de 2 minutes mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.
- 5.11. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être déclaré forfait et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quel que soit le niveau de la compétition.
- 5.12. Tout volant touchant une infrastructure (plafond, panneau de basket, filins, etc...) sera compté faute sauf au service où il pourra être engagé trois fois.
- 5.13. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation. Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.
- 5.14. Le coaching n'est autorisé qu'aux arrêts de jeu.
- 5.15. Les conseillers devront être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short, chaussures de sport en salle à minima).
- 5.16. La juge-arbitre demandera à la CLOT l'application des sanctions en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, cartons) ou de forfait injustifié (suspension de 2 mois de toute compétition).

Article 6. MINEURS

- 6.1. Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de la juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC).
- 6.2. Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription). Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du mineur.
- 6.3. La juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Article 7. DROIT A L'IMAGE

7.1. Le comité d'organisation se réserve le droit de publier sur ses supports de communication des photos et vidéos de l'événement, comprenant des joueurs inscrits, sans en faire la demande explicite.

7.2. Si un joueur souhaite ne pas apparaître sur un support publié par le club, il est invité à se rapprocher du comité d'organisation qui retirera sous 10 jours le support incriminé.

Article 8.

8.1. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

8.2. La participation au tournoi Ze one du BCSPi 2026 requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

8.3. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

Rappels :

- **Forfait volontaire** : soit, **sans raison valable ou sans prévenir**, à **ne pas se présenter le jour de la compétition**, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.
Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et une suspension de 2 mois.
- **Forfait involontaire** : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (**dûment justifiée** par écrit au **maximum 5 jours ouvrables** après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation de la juge-arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.
- **Rappel sur les cartons** :
 - **Carton jaune** : c'est un avertissement pour mauvaise conduite.
 - **Carton rouge** : c'est une faute (=1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
 - **Carton noir** : c'est la **disqualification immédiate du tournoi pour mauvaise conduite**.

Un joueur sanctionné 3 fois par un carton jaune dans une période de 12 mois glissants est interdit de toute compétition pendant 2 mois. La suspension est applicable de plein droit à compter du troisième lundi suivant le dernier jour de la compétition. Chaque carton est notifié par courrier électronique au joueur. Le président du club du joueur reçoit une copie de la notification.
2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.
1 carton noire entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

Le comité d'organisation vous souhaite un bon tournoi !

Le GEO



Le comité d'organisation

